

- Andorre, Monaco et Saint-Marin présentent des particularités qui les rendent très différents du Jura, principalement en ce qui concerne la situation géographique et les structures économiques. En revanche, comme on le verra, le Liechtenstein possède une économie normale, proche de celle du Jura par bien des aspects.

- Sur le plan géopolitique, le Liechtenstein et le Jura montrent des similitudes évidentes. Tous deux sont situés aux frontières de la Suisse et sont liés à la Confédération, le premier par un ensemble de conventions qui n'aliènent en rien sa souveraineté, le second par son statut de canton qui, lui, restreint considérablement ses droits souverains

- Tant le Liechtenstein que le Jura se situent partiellement en zone de montagne. Ces deux Etats ne possèdent pas de matières premières au sens habituel du terme ; leur principale source de richesse provient des connaissances et de la qualification professionnelle des travailleurs.

Dans ce premier volet de notre recherche, l'accent sera mis sur les aspects économiques et financiers qui, plus que les questions juridiques, sont de nature à intéresser le grand public.

Le fait que nous ayons limité notre analyse à la Principauté de Liechtenstein n'empêchera pas que, dans l'avenir, l'étude soit étendue à d'autres petits Etats.

2. Un micro-Etat au coeur de l'Europe

Sous ce titre, nous nous attacherons à décrire, le plus brièvement possible, les principales caractéristiques de la Principauté de Liechtenstein, afin que le lecteur, avant d'aller plus loin, ait accès à quelques données de base.

a) La naissance de l'Etat

Les premières traces de peuplement remontent au quatrième millénaire avant notre ère. Le futur Liechtenstein fut ensuite peuplé par les Rhètes, tribu celtique, avant d'être incorporé à l'Empire romain (vers l'an 15 avant J.-C.), puis de tomber sous la domination des Alamans (au milieu du V^{ème} siècle).

Après avoir passé entre les mains de différentes familles au cours du Moyen Age, le Liechtenstein, composé alors de deux seigneuries (Schellenberg et Vaduz), devint possession immédiate d'Empire en 1696. Les deux seigneuries furent acquises en 1699 et en 1712 par le prince Jean Adam de Liechtenstein. En 1719, elles furent élevées au rang de principauté d'Empire sous le nom de Liechtenstein, constituant ainsi le 343^{ème} Etat du Saint-Empire.

Le Liechtenstein était né. Mais c'est Napoléon Bonaparte qui lui donnera sa souveraineté en l'incluant, en 1806, dans la Confédération du Rhin. Dès 1818, la Principauté fit partie de la Confédération germanique, avant de se tourner vers l'Autriche-Hongrie avec laquelle un traité d'union douanière fut signé en 1852.

Durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, le Liechtenstein se modernise lentement, tout en restant nettement dominé par l'agriculture. Les liens avec l'Autriche deviennent de plus en plus étroits. L'effondrement de ce grand empire central, en 1918, entraîne la ruine de la petite principauté. Les attaches sont rompues et le Liechtenstein se rapproche de la Confédération suisse par une série d'accords passés de 1919 à 1923. Ceux-ci portent essentiellement sur les domaines monétaire (adoption du franc suisse), postal et douanier (union douanière). Le Liechtenstein s'intègre ainsi dans la sphère économique de la Suisse.